



Envoyé en préfecture le 23/05/2022
Reçu en préfecture le 23/05/2022
Affiché le 23/05/2022
ID : 030-213000037-20220523-DCM202237-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2022-37/8.8/18-05

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 12-05-2022
Notifiée aux élus le : 12-05-2022
Date de l'affichage : 12-05-2022

SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le DIX HUIT MAI À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Patricia VAN DER LINDE à Gilles TRAUJLET, Christian LAPISARDI à Alain BAILLIEU, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND.

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique BONVICINI.

OBJET :

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES (CEE)

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué aux finances

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et ses décrets d'application ;
Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été créé en 2005 dans le cadre de la loi POPE (Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique), afin de promouvoir l'efficacité énergétique du patrimoine existant et d'impliquer les fournisseurs d'énergie.

Le dispositif des CEE, destiné à déclencher de nouveaux investissements en matière de maîtrise de l'énergie, repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, incités ainsi à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients.

L'obligation triennale imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs est répartie en fonction de leurs volumes de vente. Les CEE sont donc à considérer comme un levier financier supplémentaire, un facteur facilitant l'investissement dans les travaux de maîtrise de l'énergie, ceux-ci étant motivés en premier lieu par l'économie d'énergie réalisée.

Dans le cadre du contrat de performance énergétique mis en place à Aigues-Mortes, la commune est éligible au dispositif des CEE qu'elle propose de valoriser dans le cadre de la convention proposée ci-après.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention entre CertiNergy & Solutions et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux CEE ;
- D'autoriser ainsi le transfert à CertiNergy & Solutions des CEE liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE auprès d'un obligé ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de CEE avec CertiNergy & Solutions ainsi que tout document lié à cette affaire.

Le conseil Municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention entre CertiNergy & Solutions et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux CEE ;
- Autorise ainsi le transfert à CertiNergy & Solutions des CEE liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE auprès d'un obligé ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de CEE avec CertiNergy & Solutions ainsi que tout document lié à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23 mai 2022

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-37	VALORISATION CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES (CEE)	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication